

# Gestion de Placements TD

## Catégorie moyennes sociétés américaines TD

532733  
(08/24)

### Fonds de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD États financiers annuels

Exercice clos le 31 mai 2024



## Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, le « Fonds »), et approuvés par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée (la « Société »). Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board* (« IFRS »). Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens des Fonds.

Il appartient au conseil d'examiner et d'approuver les états financiers, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Le comité d'audit du conseil passe en revue les états financiers avant qu'ils soient soumis au conseil pour approbation. Dans l'exercice de ce mandat, le comité d'audit peut aborder avec le gestionnaire toute information ou préoccupation relative aux états financiers d'un Fonds, aux politiques en matière de comptabilité et d'information financière, aux procédés et au contrôle interne sur l'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe des Fonds. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour être en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur est présenté à la page suivante du présent rapport annuel.

Au nom de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée



Bruce Cooper  
Administrateur et  
chef de la direction  
Le 6 août 2024



Len Kroes  
Administrateur et  
chef des finances  
Le 6 août 2024

### Aux porteurs de parts de

Catégorie placement à court terme TD  
Catégorie revenu mensuel tactique TD  
Catégorie revenu de dividendes TD  
Catégorie canadienne à faible volatilité TD  
Catégorie croissance de dividendes TD  
Catégorie actions canadiennes TD  
Catégorie petites sociétés canadiennes TD  
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD  
Catégorie moyennes sociétés américaines TD  
Catégorie mondiale à faible volatilité TD  
Catégorie croissance d'actions mondiales TD  
Catégorie concentrée d'actions internationales TD  
Catégorie marchés émergents TD  
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD  
Catégorie fonds d'actions mondiales TD  
Catégorie fonds de gestion tactique TD  
(collectivement, les « Fonds »).

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mai 2024 et 2023, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 mai 2024 et 2023, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

*Ernst & Young* s.r.l./s.e.v.c.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 6 août 2024

## Catégorie moyennes sociétés américaines TD

### États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par action)

Aux 31 mai 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements	490 493 \$	387 121 \$
Trésorerie	461	73
Souscriptions à recevoir	1 678	266
Montants à recevoir pour les ventes de placements	0	415
Autres montants à recevoir	0	0
	492 632	387 875
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Charges à payer	12	11
Rachats à payer	1 051	674
Montants à payer pour les achats de placements	0	0
Impôts à payer (note 7)	0	0
	1 063	685
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables</b>	<b>491 569 \$</b>	<b>387 190 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – par série (note 5)</b>		
Série Investisseurs	10 069 \$	9 959 \$
Série Conseillers	42 943 \$	38 310 \$
Série F	430 622 \$	332 149 \$
Série D	7 935 \$	6 772 \$
	491 569 \$	387 190 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – par action de série</b>		
Série Investisseurs	46,09 \$	39,51 \$
Série Conseillers	46,35 \$	39,74 \$
Série F	55,32 \$	46,81 \$
Série D	11,30 \$	9,58 \$

### États du résultat global (en milliers, sauf les montants par action)

Périodes closes les 31 mai 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Revenus</b>		
<b>Gain (perte) net sur placements et dérivés</b>		
Intérêts aux fins de distributions	38 \$	23 \$
Distributions de fonds sous-jacents	10 425	0
Gain (perte) net réalisé	3 304	3 122
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	62 065	28 858
<b>Gain (perte) net sur placements et dérivés</b>	<b>75 832</b>	<b>32 003</b>
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>75 832</b>	<b>32 003</b>
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion	5 517	4 783
Jetons de présence	5	5
Frais d'administration	131	136
Frais du comité d'examen indépendant	2	1
Frais d'intérêts	0	1
<b>Total des charges avant les renoncations</b>	<b>5 655</b>	<b>4 926</b>
Moins les charges visées par une renonciation	0	(12)
<b>Total des charges nettes</b>	<b>5 655</b>	<b>4 914</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables avant impôts</b>	<b>70 177</b>	<b>27 089</b>
<b>Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) (Impôts sur le revenu) (note 7)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables</b>	<b>70 177 \$</b>	<b>27 089 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – par série</b>		
Série Investisseurs	1 528 \$	690 \$
Série Conseillers	6 215 \$	2 607 \$
Série F	61 187 \$	23 306 \$
Série D	1 247 \$	486 \$
	70 177 \$	27 089 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – par action de série</b>		
Série Investisseurs	6,59 \$	2,51 \$
Série Conseillers	6,58 \$	2,53 \$
Série F	8,39 \$	3,32 \$
Série D	1,73 \$	0,69 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## Catégorie moyennes sociétés américaines TD

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (en milliers)

Périodes closes les 31 mai 2024 et 2023

	Série Investisseurs		Série Conseillers		Série F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période</b>	9 959 \$	11 007 \$	38 310 \$	39 462 \$	332 149 \$	319 320 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	1 528	690	6 215	2 607	61 187	23 306
<b>Distributions aux porteurs d'actions rachetables</b>						
Revenu net de placement	0	0	0	0	0	0
Gains nets réalisés	0	0	0	0	0	(1 699)
	0	0	0	0	0	(1 699)
<b>Transactions sur actions rachetables</b>						
Produit de l'émission d'actions rachetables	676	483	6 260	4 930	119 412	90 194
Réinvestissement des distributions	0	0	0	0	0	1 332
Rachat d'actions rachetables	(2 094)	(2 221)	(7 842)	(8 689)	(82 126)	(100 304)
<b>Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur actions rachetables</b>	(1 418)	(1 738)	(1 582)	(3 759)	37 286	(8 778)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables</b>	110	(1 048)	4 633	(1 152)	98 473	12 829
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période</b>	10 069 \$	9 959 \$	42 943 \$	38 310 \$	430 622 \$	332 149 \$
<b>Transactions sur actions rachetables</b>						
Actions rachetables en circulation à l'ouverture de la période	252	297	964	1 060	7 096	7 337
Actions rachetables émises	15	13	142	129	2 280	1 986
Actions rachetables émises au réinvestissement	0	0	0	0	0	33
Actions rachetables rachetées	(49)	(58)	(179)	(225)	(1 592)	(2 260)
<b>Actions rachetables en circulation à la clôture de la période</b>	218	252	927	964	7 784	7 096
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>	232	275	945	1 028	7 296	7 025

	Série D		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période</b>	6 772 \$	6 247 \$	387 190 \$	376 036 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	1 247	486	70 177	27 089
<b>Distributions aux porteurs d'actions rachetables</b>				
Revenu net de placement	0	0	0	0
Gains nets réalisés	0	(3)	0	(1 702)
	0	(3)	0	(1 702)
<b>Transactions sur actions rachetables</b>				
Produit de l'émission d'actions rachetables	1 220	387	127 568	95 994
Réinvestissement des distributions	0	2	0	1 334
Rachat d'actions rachetables	(1 304)	(347)	(93 366)	(111 561)
<b>Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur actions rachetables</b>	(84)	42	34 202	(14 233)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables</b>	1 163	525	104 379	11 154
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période</b>	7 935 \$	6 772 \$	491 569 \$	387 190 \$
<b>Transactions sur actions rachetables</b>				
Actions rachetables en circulation à l'ouverture de la période	707	703		
Actions rachetables émises	115	41		
Actions rachetables émises au réinvestissement	0	1		
Actions rachetables rachetées	(120)	(38)		
<b>Actions rachetables en circulation à la clôture de la période</b>	702	707		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>	721	702		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## Catégorie moyennes sociétés américaines TD

### Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Périodes closes les 31 mai 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs d'actions rachetables	70 177 \$	27 089 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte net réalisé	(3 304)	(3 122)
Variation nette de la (plus-value)		
moins-value latente	(62 065)	(28 858)
Achats de placements et de dérivés	(48 619)	(38 609)
Distributions en nature de fonds sous-jacents	(10 425)	0
Produit de la vente, du remboursement et de		
l'échéance de placements et de dérivés	21 456	59 834
(Augmentation) diminution des		
autres montants à recevoir	0	5
Augmentation (diminution) des charges à payer	1	11
Augmentation (diminution) des impôts à payer	0	0
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes</b>		
<b>liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(32 779)</b>	<b>16 350</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables,		
déduction faite des distributions réinvesties	0	(368)
Produit de l'émission d'actions rachetables	122 729	94 330
Montants versés au rachat d'actions rachetables	(89 562)	(110 676)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes</b>		
<b>liées aux activités de financement</b>	<b>33 167</b>	<b>(16 714)</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	388	(364)
Trésorerie (découvert bancaire)		
à l'ouverture de la période	73	437
<b>Trésorerie (découvert bancaire)</b>		
<b>à la clôture de la période</b>	<b>461 \$</b>	<b>73 \$</b>
Intérêts aux fins de distributions reçus*,		
déduction faite des retenues d'impôts	38 \$	23 \$

\* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## Catégorie moyennes sociétés américaines TD

### Inventaire du portefeuille (en milliers, sauf le nombre de parts ou d'actions)

Au 31 mai 2024

Nbre de parts ou d'actions	Description	Coût	Juste valeur
<b>Fonds d'actions américaines – 99,8 %</b>			
8 521 423	Fonds de moyennes sociétés américaines TD, série O†	383 509 \$	490 493 \$
<b>TOTAL DES TITRES</b>			
<b>EN PORTEFEUILLE – 99,8 %</b>		383 509 \$	490 493 \$
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>			<b>490 493 \$</b>

Note : Les pourcentages indiqués correspondent au rapport entre la juste valeur des placements et l'actif net à la clôture de la période.

† Gestion de Placements TD Inc. est aussi le gestionnaire des fonds sous-jacents.

## Catégorie moyennes sociétés américaines TD

### États financiers – Notes propres au Fonds

#### Le Fonds

- I) Le Fonds a été créé le 19 juillet 2010 et a commencé ses activités le 7 septembre 2010.
- II) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien.
- III) L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de taille moyenne aux États-Unis, ou en obtenant une exposition à ceux-ci. Pour réaliser cet objectif, le Fonds peut investir dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds de moyennes sociétés américaines TD, investir directement dans des titres de participation de sociétés de taille moyenne situées aux États-Unis, ou utiliser des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.
- IV) Les placements dans des titres de parties liées du Fonds représentaient 99,8 % de l'actif net au 31 mai 2024 (100,0 % au 31 mai 2023).

#### Frais de gestion et frais d'administration (%) (note 6)

Périodes closes les 31 mai 2024 et 2023 (hors TPS et TVH)

Série	Taux annuel	
	Frais de gestion*	Frais d'administration
Série Investisseurs	2,00	0,20
Série Conseillers	2,00	0,20
Série F	1,00	s. o.
Série D	1,00	0,20

Le 28 juillet 2022, le taux des frais de gestion facturés dans la série D est passé de 1,25 % à 1,00 %. Le taux des frais d'administration facturés dans la Série Investisseurs, la Série Conseillers et la Série D est passé de 0,30 % à 0,20 %.

- Frais de gestion payés par le Fonds et quote-part des frais de gestion, s'il y a lieu, des fonds sous-jacents gérés par GPTD et détenus par le Fonds. Le Fonds n'est toutefois pas tenu de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service.

#### Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Périodes closes les 31 mai 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

#### Titres prêtés (note 3)

##### I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Périodes closes les 31 mai 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

##### II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Aux 31 mai 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

#### Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Aux 31 mai 2024 et 2023

##### I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Non significatif pour le Fonds.

##### II) RISQUE DE CHANGE

Les tableaux ci-après indiquent les devises (autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds) auxquelles le Fonds était exposé aux 31 mai 2024 et 2023, y compris le capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant, ainsi que l'exposition indirecte proportionnelle du Fonds découlant de ses placements dans le fonds sous-jacent. Ils présentent également l'incidence possible sur l'actif net du Fonds d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du taux de change entre la monnaie fonctionnelle du Fonds et les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de ceux présentés dans l'analyse de sensibilité approximative et l'écart peut être important.

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
31 mai 2024				
Dollar américain	490 725 \$	0 \$	490 725 \$	24 536 \$
Pourcentage de l'actif net (%)				
			99,8	5,0
Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
31 mai 2023				
Livre sterling	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Dollar américain	387 490	0	387 490	19 375
Total	387 490 \$	0 \$	387 490 \$	19 375 \$
Pourcentage de l'actif net (%)				
			100,1	5,0

\* Comprend à la fois les instruments monétaires et non monétaires, le cas échéant.

##### III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Le tableau ci-après résume l'incidence de l'autre risque de prix sur le Fonds. Aux 31 mai 2024 et 2023, si l'indice de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ :

Indice de référence	2024	2023
	Pondération (%)	
Indice de rendement global Russell des sociétés de croissance à moyenne capitalisation (CAD)	100,00	100,00
Incidence sur l'actif net (en milliers)	19 182 \$	14 808 \$
Incidence sur l'actif net (%)	3,9	3,8

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents des montants approximatifs ci-dessus et l'écart peut être important.

##### IV) RISQUE DE CRÉDIT

Non significatif pour le Fonds.

**V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS** *(en milliers)*

Les tableaux ci-après présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mai 2024 et 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2024				
Fonds sous-jacents	490 493 \$	0 \$	0 \$	490 493 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2023				
Fonds sous-jacents	387 121 \$	0 \$	0 \$	387 121 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

**VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3** *(en milliers)*

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

**Composition du portefeuille de placement (%)** *(note 8)*

Aux 31 mai 2024 et 2023, la composition du portefeuille de placement du Fonds est la suivante :

	2024	2023
Fonds d'actions américaines	99,8	100,0
Trésorerie (découvert bancaire)	0,1	0,0
Autres actifs (passifs) nets	0,1	0,0
	100,0	100,0

**COMPOSITION DU FONDS SOUS-JACENT (%)**

Les tableaux suivants présentent la répartition des placements du fonds sous-jacent, en pourcentage de son actif net, aux 31 mai 2024 et 2023 :

	2024
Santé	21,4
Technologies de l'information	19,1
Industrie	15,9
Consommation discrétionnaire	11,6
Services financiers	7,4
Services de communication	6,7
Matériaux	6,3
Énergie	5,2
Biens de consommation de base	3,7
Placements à court terme	2,2
Immobilier	0,5
Trésorerie (découvert bancaire)	0,1
Autres actifs (passifs) nets	(0,1)
	100,0

	2023
Santé	24,7
Technologies de l'information	21,3
Industrie	17,1
Consommation discrétionnaire	10,8
Services financiers	7,7
Matériaux	5,1
Biens de consommation de base	4,3
Services de communication	4,1
Énergie	3,0
Trésorerie (découvert bancaire)	1,9
Autres actifs (passifs) nets	0,0
	100,0

**Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées** *(note 3)*

Le tableau ci-après donne les détails des placements du Fonds dans les fonds sous-jacents aux 31 mai 2024 et 2023.

	Placements du Fonds, à la juste valeur <i>(en milliers)</i>	Participation du fonds sous-jacent (%)
<b>Fonds sous-jacents</b>		
31 mai 2024		
Fonds de moyennes sociétés américaines TD	490 493 \$	15,6
31 mai 2023		
Fonds de moyennes sociétés américaines TD	387 121 \$	14,9

**Compensation des actifs et passifs financiers** *(en milliers)* *(note 3)*

Aux 31 mai 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

### 1. Les Fonds

Chaque Fonds de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD (collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds ») a été créé comme une catégorie d'actions de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée (la « Société »). La Société est une société d'investissement à capital variable comprenant plusieurs catégories créée par voie de statuts de constitution en vertu des lois du Canada le 4 juin 2010, dans leur version modifiée à l'occasion (les « statuts de constitution »).

La Société est autorisée à émettre une catégorie d'actions spéciales avec droit de vote et 1 000 catégories d'actions de fonds communs de placement pouvant chacune être émise en séries d'un nombre illimité d'actions.

Au 31 mai 2024, 16 de ces catégories étaient en circulation. Chacune des catégories se rapporte à des actifs particuliers de la Société. Les présents états financiers présentent l'information financière de chacun des Fonds séparément. Si la Société ne peut remplir ses obligations à l'égard d'un Fonds, elle pourrait avoir à utiliser les actifs attribuables à d'autres catégories pour le faire. Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gestionnaire et le conseiller en valeurs des Fonds. GPTD croit que le risque de responsabilité entre les catégories est négligeable.

GPTD, TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

Les actions des Fonds sont distribuées par l'intermédiaire de courtiers, notamment TDWCI.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 mai. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 mai 2024 et 2023, selon le cas. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de douze mois closes les 31 mai 2024 et 2023, selon le cas. Lorsqu'un Fonds ou une série d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette série, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds du rapport financier intermédiaire (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existe à la date de présentation de l'information financière.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 6 août 2024.

### 2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board*. Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

#### Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les marchandises, les monnaies, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des coentreprises qui sont évaluées à la JVRN.

Les actions rachetables en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net réalisé en trésorerie (si les actionnaires le demandent). L'obligation de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle des Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables sont présentées au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs d'actions. Aux fins de traitement des opérations des actionnaires, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par action de série et l'actif net par action de série des Fonds.

### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- a) Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents et les fonds négociés en bourse gérés par GPTD sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- b) Les fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ne sont pas gérés par GPTD sont évalués selon le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière.
- c) Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value/moins-value latente et le gain ou la perte net réalisés au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- |          |  |
|----------|--|
| Niveau 1 | Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;  |
| Niveau 2 | Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix); |
| Niveau 3 | Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).                                 |

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour la vente de placements, des découverts bancaires, des charges à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des montants à payer pour les achats de placements et de la valeur de rachat des obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données d'entrée non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mai 2024 et 2023 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement et des FNB. Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres aux 31 mai 2024 et 2023 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value/moins-value latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

### Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats d'actions et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés à la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value/moins-value latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie ainsi qu'aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

### Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

### Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

### Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

### Évaluation des actions des séries

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque série des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Toutefois, dans certains cas inattendus, la valeur liquidative par action d'une série peut être calculée à un autre moment.

La valeur liquidative de chaque série d'actions des Fonds, calculée pour le traitement des souscriptions, des substitutions, des conversions et des rachats, correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun du Fonds imputée à cette série et la valeur totale de a) la quote-part du passif commun de la Société imputée à cette série et b) la quote-part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à la série en question.

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action de série est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de chaque série des Fonds par le nombre total d'actions en circulation de cette série à la date de présentation de l'information financière.

### Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie.

Les revenus de dividendes provenant de FNB et les distributions provenant de fonds communs de placement sous-jacents sont respectivement comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution. Les dividendes reçus des FNB sont répartis entre le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital en fonction de la nature des composantes sous-jacentes. Les répartitions sont fondées sur la meilleure information disponible et les répartitions réelles pourraient être différentes.

Les Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

### Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Le Fonds n'engage pas de coûts de transaction lorsqu'il investit dans des fonds communs de placement. Toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

### Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque série. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque série selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action de série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action de série est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de chaque série par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de cette série au cours de la période présentée, sauf si une série a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la série.

## 4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

### Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

### Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

## 5. Actions rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre 100 séries et un nombre illimité d'actions de chaque série qui ont égalité de rang et sont offertes en vertu d'un même prospectus simplifié. Les différentes séries d'actions pouvant être offertes par chacun des Fonds sont décrites ci-après.

---

Série Investisseurs :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs.
Série Conseillers :	Parts offertes aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et qui veulent acquérir des parts selon le mode avec frais d'acquisition.
Série F :	Parts offertes aux investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Série D :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TDWCI, ou d'autres courtiers exécutants.
Série W :	Parts offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.

---

Chaque série d'actions comporte différentes options d'achat et des frais de gestion plus ou moins élevés selon leurs caractéristiques résumées ci-dessus, qui reflètent l'importance de la prestation de conseils en placement et/ou des services offerts.

Les actions des Fonds, qui sont rachetables au gré de l'actionnaire conformément aux dispositions des statuts de constitution, n'ont pas de valeur nominale. Les actions sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par action de série établie après réception par GPTD de l'ordre de souscription, de substitution, de conversion ou de la demande de rachat.

Les souscriptions et les rachats d'actions ainsi que les actions converties entre les séries d'un Fonds sont inscrits dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables. Toutefois, les conversions entre les séries du Fonds ne sont pas présentées à titre de « Produit de l'émission d'actions rachetables » ni de « Montants versés au rachat d'actions rachetables » dans les tableaux des flux de trésorerie.

### 6. Opérations avec des parties liées

#### Capitaux de lancement

GPTD peut verser un montant nominal aux Fonds. Lorsqu'elle est importante, la contribution des parties liées est présentée dans les notes propres au Fonds.

#### Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le sous-dépositaire des Fonds et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées au dépôt) fournis aux Fonds.

#### Frais de gestion

GPTD a droit à des frais de gestion annuels en contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille qu'il fournit aux Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Lorsque les Fonds investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service. Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

#### Frais d'administration

En contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels déterminés pour la Série Investisseurs, la Série Conseillers et la Série D des Fonds, à l'exception de la Catégorie placement à court terme TD. Les frais d'administration comprennent les frais de tenue des comptes et de communication, d'assurance et de garde, certains frais juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôts réglementaires, les frais bancaires et toutes les taxes de vente y afférentes, les frais et les charges. Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Les frais d'administration annuels de chaque série des Fonds, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Il n'y a pas de frais d'administration concernant les autres séries des Fonds selon le prospectus simplifié.

#### Frais d'exploitation

Chaque Fonds est responsable des frais d'exploitation relatifs à tous les impôts et à toutes les taxes auxquels il est assujéti ou peut être assujéti, ainsi que ceux relatifs aux emprunts, aux jetons de présence, au comité d'examen indépendant et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire.

#### Comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, y compris de la prise de décisions relative au placement de l'actif des Fonds.

GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds et des fonds sous-jacents gérés par GPTD. Le CEI, à titre de comité indépendant impartial, procède à l'examen de toutes opérations qui pourraient mettre GPTD en situation de conflit d'intérêts et donne ses recommandations ou, s'il y a lieu, ses approbations. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des actionnaires des Fonds.

S'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés affiliées détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds. Si le montant est important, la trésorerie des Fonds détenue avec La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période, est également présentée dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et leurs dépenses ont été réparties entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

#### Jetons de présence

Les Fonds sont également responsables de la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque administrateur indépendant de la Société reçoit des jetons de présence annuels. Les jetons de présence sont présentés séparément dans les états du résultat global comme « Jetons de présence ».

#### Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

#### Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renonciations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux actionnaires. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion, aux frais d'administration et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

#### Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transaction) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 31 mai 2024 et 2023, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

### 7. Impôts

Chaque Fonds est une catégorie d'actions de la Société. Les revenus, les charges et les gains (pertes) en capital de tous les Fonds sont consolidés, comme une entité unique, afin de calculer le revenu imposable de la Société et le montant d'impôt à payer. Tout impôt payable ou recouvrable par la Société est réparti entre les Fonds et leurs diverses séries.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), la Société est une société de placement à capital variable et est assujettie à l'impôt, chaque année d'imposition, sur le montant de son revenu imposable pour l'année d'imposition, y compris sur les gains en capital nets imposables, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital imposables sont remboursables selon une formule s'il s'agit de rachats d'actions ou si le versement des distributions de gains en capital aux actionnaires est fait à partir des gains en capital.

Le revenu d'intérêts et le revenu étranger, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux d'imposition des sociétés de placement à capital variable. Des crédits pour les impôts étrangers payés sont accordés, sous réserve de certaines limites.

Toutes les charges de la Société, dont les frais de gestion, les frais d'administration et les frais d'exploitation, seront prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société est assujettie à l'impôt indiqué à la partie IV de la Loi de l'impôt, payable sur les dividendes imposables reçus d'autres sociétés canadiennes imposables. L'impôt en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt est remboursable lors du versement de dividendes imposables aux actionnaires. La Société a l'intention de verser à ses actionnaires, dans la mesure nécessaire, les dividendes canadiens qu'elle reçoit afin d'obtenir le remboursement intégral de l'impôt de la partie IV de la Loi de l'impôt. La Société est assujettie à l'impôt de la partie I sur ses autres revenus et sur ses gains en capital imposables pour l'exercice. L'impôt de la partie I payable sur les gains en capital imposables peut être réduit par le remboursement au titre des gains en capital que peuvent réclamer les sociétés de placement à capital variable. Ce remboursement est calculé selon les rachats (y compris les substitutions d'actions entre deux catégories) demandés par les actionnaires et les dividendes sur les gains en capital qui leur sont versés. La Société versera des dividendes sur les gains en capital suffisants, dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice, afin de ne pas être assujettie à l'impôt de la partie I sur ses gains en capital nets réalisés.

En raison du mécanisme de remboursement de gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu payé à l'égard des gains en capital et des dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables.

Au 31 mai 2024, la Société n'avait accumulé aucune perte en capital et perte autre qu'en capital pouvant être utilisée. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

### 8. Gestion des risques financiers

#### Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

La guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une grande volatilité et d'importantes incertitudes dans les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La perturbation des marchés peut avoir une incidence défavorable sur la valeur des placements et les risques liés aux instruments financiers de chacun des Fonds.

GPTD cherche à réduire les risques financiers en faisant appel à des conseillers en valeurs expérimentés qui effectuent des placements dans le cadre de limites définies par les objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et les politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »). Les restrictions en matière de placement sont conçues de façon que chaque Fonds fasse l'objet d'une diversification prudente par région, par secteur et par émetteur, s'il y a lieu. GPTD utilise un système de contrôle de la conformité pour examiner de façon indépendante les restrictions en matière de placement de chaque Fonds et met en place un processus d'examen plus poussé pour les cas d'exception, s'il y a lieu.

### a) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débetures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

#### ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

#### iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque grâce à ses restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements de ce fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient. Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par DBRS Limited est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme et/ou aux instruments de créance, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, l'exposition directe et indirecte aux billets à court terme et aux instruments de créance, s'il y a lieu, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

## Notes des états financiers

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. La juste valeur totale des titres prêtés est limitée à 50 % de la valeur liquidative de chaque Fonds établie immédiatement après que le Fonds ait conclu une telle opération. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens d'actions rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent principalement dans des fonds sous-jacents dont les titres sont rachetables à vue. Les fonds sous-jacents investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les actions rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

Le 27 août 2020, l'International Accounting Standards Board a publié la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7). Les modifications sont en vigueur pour l'exercice considéré des Fonds et fournissent, entre autres, des mesures de simplification pour les instruments comptabilisés au coût amorti ou faisant partie d'une relation de couverture. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence comptable. En mars 2021, la ICE Benchmark Administration (l'administrateur du LIBOR) et la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ont annoncé qu'elles cesseraient de publier le taux LIBOR de diverses échéances et devises (notamment le taux LIBOR en livre sterling, en euro, en franc suisse et en yen pour toutes les échéances ainsi que le taux LIBOR en dollar américain pour les échéances à une semaine et à deux mois) d'ici le 31 décembre 2021. Le taux LIBOR en dollar américain pour les autres échéances (à un jour et à un, trois, six et douze mois) a cessé d'être publié après le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a annoncé la cessation du calcul et de la publication du taux CDOR de toutes les échéances immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024. GPTD n'a pas remarqué d'incidence importante sur la liquidité et l'évaluation des Fonds découlant de la transition des taux LIBOR et CDOR.

### d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

## 9. Gestion du risque lié au capital

Les actions émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat d'actions, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables présentent l'évolution du capital du Fonds au cours des périodes présentées. Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8; ou à l'adresse électronique suivante : [tdadvisor@td.com](mailto:tdadvisor@td.com), ou en visitant notre site Web au <https://www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td> ou le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

Codes de devise	Description
CAD/\$ CA	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
JPY	Yen japonais
USD/\$ US	Dollar américain

Source : London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2024. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE® », « Russell® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices ou des données FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants de licence n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fier aux indices ou aux données de la présente communication. Aucune autre publication des données du groupe LSE n'est permise sans le consentement écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le contenu de la présente communication n'est pas promu, parrainé ou endossé par le groupe LSE.

Les Fonds de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD sont émis par Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée.

Les Fonds Mutuels TD, le Programme de gestion stratégique de portefeuille TD, les Fonds TD, les Fonds *Émeraude* TD et les catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.